



## Une manifestation peut en cacher une autre

Quatorze journées nationales d'action syndicale n'auront pas permis à la majorité de Français de se faire entendre. Quatorze journées où le Gouvernement a ignoré, méprisé voire malmené les manifestants. Il faut dire que ces derniers étaient quand même lourdement équipés et armés de casseroles et autres « dispositifs sonores portatifs » que le ministère de l'intérieur a voulu non sans peine faire interdire. Sur le plan législatif, ce ne fut guère plus réjouissant. Jamais le droit de l'opposition à s'exprimer n'aura été autant empêché.

Et, même si la majorité a usé de recours légaux, la jurisprudence et l'usage parlementaire était jusqu'à présent bien plus permissif puisque le vote permettait de trancher sans trembler. Aujourd'hui le Gouvernement a peur du vote et l'a donc fait empêcher, au détriment de la séparation des pouvoirs. Même si le combat continuera d'une manière ou d'une autre, le climat social reste particulièrement tendu.

Est-ce ce climat social qui est à l'origine de l'engouement sécuritaire qui envahit le palais du Luxembourg ? L'activité sénatoriale ne s'est pas arrêtée en attendant l'examen de la proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites bien au contraire, et malheureusement d'ailleurs. En effet la majorité sénatoriale vient de voter coup sur coup, deux lois qui visent à permettre d'une part l'activation à distance par les services de police des micros et caméras des téléphones portables, et d'expérimenter d'autre part l'usage de la reconnaissance faciale dans l'espace public.

Quant au climat « tout court », il attendra ou devra attendre si l'on en croit la majorité sénatoriale. Ma proposition de loi visant à

résorber la précarité énergétique, pourtant saluée par les acteurs de la filière, arriverait visiblement « trop tôt » alors que nous cumulons un retard quasiment criminel pour les générations futures. Entre les deux tours de la présidentielle, le candidat Macron a promis à Marseille, un second mandat qui « sera écologique ou ne sera pas ». Nous savons maintenant qu'il ne le sera pas. Pour preuve, le bien mal nommé projet de loi pour une industrie verte n'améliorera pas notre empreinte environnementale, au contraire. Alors que le Gouvernement nous avait habitué aux allègements fiscaux qui menacent nos services publics, il fait maintenant le choix de la déréglementation et de l'assouplissement des règles environnementales.

Et pourtant, nos services publics souffrent, l'école est à bout de souffle et les hôpitaux contraints de fermer par manque de personnel comme malheureusement à Péronne ! Je dois avouer que j'étais tombé dans le « piège à cons », comme le dit si bien notre Président, de ceux qui pensent qu'une fiscalité plus juste sur les grandes fortunes aurait le double avantage de limiter leur bilan carbone et de financer les services dont la nation a besoin. Ce débat mérite d'être posé et ne peut pas, ou ne doit être balayé d'un revers de main.

Cordialement,  
**Rémi Cardon**

# Fermeture de la maternité de Péronne

**Vous avez certainement appris comme moi, avec regrets, la fermeture de la maternité de Péronne pour un mois, faute d'anesthésiste pour assurer les accouchements. Ce n'est malheureusement pas la première fois, mais c'est un très mauvais signal pour le maintien des services publics dans notre territoire et la lutte contre la désertification médicale dans la Somme.**



**Christophe Boulogne, nous avons décidé d'interpeller le ministre de la Santé, François Braun, sur la situation de cette maternité et plus généralement sur les intentions du Gouvernement concernant l'avenir des maternités en France, menacées par de fortes tensions sur le personnel soignant.**

C'est pourquoi j'ai visité le centre hospitalier afin de rencontrer la direction, le personnel et les syndicats sur place. Tout le monde reste mobilisé pour assurer la continuité des soins et répondre au mieux aux besoins des administrés. Il en ressort aussi une inquiétude sur l'avenir de la maternité et du centre hospitalier à long terme. Une décision qui n'est pas à l'ordre du jour et qui n'est, de toute façon, pas souhaitable au vu du positionnement essentiel de Péronne.

C'est pourquoi, **avec les conseillers départementaux Valérie Kumm et**

Nous avons également sollicité l'ARS afin de relayer les inquiétudes des représentants du personnel et des administrés pénalisés par cette situation. Il faut pouvoir réunir toutes les synergies pour lutter activement contre la désertification médicale dans la Somme.

Avec le groupe Socialiste, nous avons initié au Sénat une proposition de loi, portée par mon collègue Bernard Jomier, qui vise à **instaurer pour chaque spécialité et type d'activité de soin, un ratio minimal de soignants par lit ouvert ou par nombre de passages pour les activités ambulatoires.**

Ce ratio servira à déterminer le nombre minimal d'infirmiers ou infirmières et d'aides-soignantes ou aides-soignants de jour et de nuit présents et prévus en équivalents temps plein rémunérés (ETPR). Adoptée par le Sénat, le 1er février, la proposition de loi doit poursuivre son chemin à l'Assemblée nationale. Nous espérons qu'elle pourra aboutir pour lutter contre les déserts médicaux et améliorer la qualité d'exercice des soignants.

En attendant, si vous souhaitez apporter votre soutien à la maternité de Péronne, nous avons créé une pétition pour soutenir la maternité mais aussi son personnel et les familles pénalisées par cette situation.

**Vous pouvez signer la pétition en suivant le lien QR-code ci-contre :**



## Quand les maires jettent l'éponge

**Le très médiatique, et heureusement exceptionnel, cas du maire de Saint-Brévin-les-Pins est révélateur d'un mal plus profond, où les maires se retrouvent trop souvent seuls. De plus, même si les maires restent les élus préférés des Français, ils sont au sens figuré, et deviennent malheureusement au sens propre, à portée de baffes. Isolement et violence sont les ingrédients toxiques du poison rongeur de notre démocratie locale.**

Les maires se retrouvent bien souvent épaulés de quelques rares adjoints pour mener les affaires communales. L'isolement du maire se renforce lorsqu'il va, souvent tout seul, dans un EPCI devenu plus grand depuis la loi NOTRe. Comme si cet isolement ne suffisait pas, les élus doivent faire face aux exigences et empressement de leurs administrés. Ces derniers expriment, voire revendiquent, des demandes aussi urgentes que personnelles et qui n'ont souvent peu à voir avec l'intérêt général.

Les opposants et contestataires excessifs ont probablement toujours existés. Les réseaux sociaux et autres outils modernes de communication offrent des caisses de résonance aux corbeaux et autres revanchards qui n'ont obtenu gain de cause. Nous nous retrouvons devant des phénomènes de harcèlement et de haine en ligne qui ont trouvé leurs paroxysmes en provoquant l'assassinat d'un professeur, ou plus récemment en poussant une jeune fille au suicide, ou enfin l'incendie criminel des véhicules et de la maison d'un maire.

La violence morale, cède alors la place à des violences physiques dont les médias accordent de moins en moins d'importance tant le phénomène se multiplie (+30% en un an). Elles ne sont pas moins inacceptables. Non, les élus ne doivent pas rester seuls face aux difficultés, et encore moins face à la violence. Nous devons rappeler que le procureur de la République a mis en place un mail spécifique à destination des élus pour faciliter et accélérer les plaintes des élus qui seraient victimes de violence : [elus.pr.tj-amiens@justice.fr](mailto:elus.pr.tj-amiens@justice.fr)

Nous sommes d'ores et déjà dans la Somme, spectateur d'une vague de démission inégalée, avec à ce jour, et après seulement 3 ans de mandat, autant de démissions que pendant tout le mandat précédent. Le rôle d'élu local est difficile et pourtant plus que jamais indispensable pour notre démocratie locale. J'en suis convaincu et cela renforce ma volonté de continuer à les rencontrer et les aider. **La Somme n'aura de l'avenir qu'avec des élus locaux motivés, efficaces et œuvrant dans un climat serein.** Je n'aurai de cesse d'œuvrer à cela.

# Pour la droite, la précarité énergétique peut attendre

Le 5 mai dernier, j'ai pu défendre ma proposition de loi visant à résorber la précarité énergétique en séance publique au Sénat. Malheureusement, **la droite sénatoriale a décidé de rejeter cette proposition malgré l'urgence**, et donc d'ignorer les souffrances de milliers de français confrontés à la précarité énergétique.

Alors que les effets du changement climatique se font de plus en plus pressants et irréversibles, les efforts pour adapter nos logements aux nouveaux défis du siècle restent insuffisants. Premier poste de dépense des ménages, le logement est aussi l'un des secteurs les plus consommateurs d'énergie, avec 18 % des émissions de gaz à effet de serre en France et près de 6 millions de passoires thermiques.

Les freins à la rénovation des logements sont avant tout économiques. Plus d'un tiers des ménages résidant en passoires thermiques vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Cette proposition de loi prévoyait des mesures

applicables dès maintenant pour mieux accompagner les ménages concernés, avec notamment :

- un reste à charge zéro pour les ménages les plus modestes
- une accélération du « aller vers » pour améliorer l'accès à l'information des personnes en précarité énergétique, et pour améliorer leur accompagnement
- une priorité donnée aux rénovations plus performantes
- une adaptation des normes dans les territoires ultramarins, pour mieux tenir compte de leurs spécificités.

Ce corpus de mesures devait contribuer à accélérer le chantier des rénovations des logements et éradiquer les passoires thermiques en 2030. Il a été travaillé pendant plus d'une année et établi avec l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine.

J'ai ainsi pu accueillir au Sénat de nombreux acteurs pour une restitution des travaux

engagés parmi lesquels la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, l'Institut Rousseau, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique ou encore la Fondation de France.

Alors même que chacun s'accorde sur le fait qu'il y ait urgence à agir, la droite sénatoriale a choisi de voter contre cette proposition de loi, estimant qu'il était trop tôt pour agir.

La lutte contre la précarité énergétique devra attendre. Attendre la fin des travaux de la Commission d'Enquête sénatoriale sur la rénovation thermique, attendre la nouvelle feuille de route du Gouvernement sur l'énergie et le climat qui tarde à arriver.

**Il s'agit là d'un immobilisme irresponsable.**

Combien faudra-t-il de rapports alarmants pour s'attaquer à la précarité énergétique et au mal-logement des plus modestes ? Nous n'avons plus le luxe de perdre plus de temps que nous n'en avons déjà perdu.

## Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir

A l'initiative du groupe Socialiste au Sénat, une mission d'information intitulée « gestion durable de l'eau : **l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement** » a été officiellement lancée le 8 février dernier.

Si nous avons demandé une mission d'information sur le sujet, c'est parce que la gestion durable de l'eau est au carrefour d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques, avec des incendies hors norme qui se multiplient, le recul du trait de côte ou encore l'assèchement de nos cours d'eau.

La mission d'information doit dégager des propositions contribuant à des évolutions législatives et des actions concrètes, notamment pour agir sur les pratiques industrielles ou les pratiques culturelles, ou encore pour conforter les acteurs locaux et territoriaux en responsabilité tant sur le

grand cycle que sur le petit cycle de l'eau.

Cette mission sera structurée en trois axes :

- Répondre à la raréfaction de la ressource en eau en maîtrisant sa consommation et en améliorant sa qualité,
- Préserver notre approche de gestion de l'eau par bassin et faire des territoires les acteurs principaux de notre politique publique,
- Poser les bases d'un cadre apaisé entre la préservation de la ressource et les besoins de notre agriculture.

J'aurai le plaisir d'accueillir mon collègue sénateur Hervé Gillé, rapporteur de cette mission d'information, le 3 juillet pour un atelier auquel vous êtes naturellement conviés.

## Visites du Palais du Luxembourg



Vous êtes nombreux à me solliciter pour visiter le Sénat, et vous avez bien raison. Nous vous proposons dorénavant d'organiser des visites tous les premiers mercredis du mois afin de vous permettre d'assister aux célèbres Questions d'Actualité au Gouvernement. N'hésitez pas à vous inscrire pour les prochaines dates : mercredi 6 septembre et mercredi 4 octobre.

Vous pouvez vous inscrire en suivant le lien QR-code ci-contre :



# L'EPF investit à Gamaches et bientôt dans toute la Somme



C'est par l'arrêté du 6 août 2021, que l'Etablissement Public Foncier du Nord - Pas-de-Calais a officiellement étendu son périmètre d'intervention sur le territoire du département de la Somme et est ainsi devenu l'EPF des Hauts-de-France. Les communes disposant de friches ou de sols pollués ont désormais un allié de taille pour entreprendre des projets ambitieux sur ces terrains hostiles, que l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) nous pousse à réutiliser.

Gamaches aura été la première commune du département à signer une convention d'intervention avec l'EPF. Nous vous proposons à travers une courte vidéo de découvrir leur projet.

Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
mon site internet :



## Gestion durable de l'eau

Atelier Thématique

Même si tout n'est pas encore complètement réglé 20 ans après, les inondations de la Somme de 2001 nous semblent bien loin. Il faut dire que nous devons maintenant, presque paradoxalement, aussi gérer le risque de sécheresse. Méga-bassines, canal Seine Nord Europe, irrigation, ruissellement et coulée de boue, les risques se multiplient et se cumulent parfois. Nous vous proposons de venir échanger sur cette problématique complexe où les « y-a qu'à » n'ont pas leur place.

**03 Juillet 2023,  
à 18h00**

→ Salle d'honneur de la Mairie de Longueau  
Place Louis Prot

Cet atelier sera suivi d'un pot de l'amitié.

### En présence de :



▶ **Hervé Gillé**, sénateur de la Gironde  
Rapporteur de la mission d'information sur le thème :  
« gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement »



▶ **Bernard Lenglet**, Président de l'Ameva, EPTB (Établissement public territorial de bassin) de la Somme

Inscription en remplissant  
le formulaire en ligne

ou  
en envoyant un email  
à l'adresse : [contact@remicardon.fr](mailto:contact@remicardon.fr)



Rémi  
**Cardon**



À découvrir



L'application Nos Lois  
[www.noslois.fr](http://www.noslois.fr)

Ça continue sur [remicardon.fr](http://remicardon.fr)

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet, vous y retrouverez nos dossiers complets ainsi que nos fiches conseils et des bons plans pour vos collectivités.

Inscrivez-vous à la newsletter pour ne rien manquer !

- **Au Sénat** : 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris CEDEX 6
- **Dans la Somme** : 40, place René Goblet - 80000 Amiens

Je reçois sur rendez-vous à ma permanence parlementaire à Amiens. Pour tout renseignement merci de contacter mes collaborateurs au 03 22 46 31 37.